

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR DES PROJETS DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SH-200 ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 3 juin 2024, le conseil a adopté les projets suivants :

#### **Projet de règlement SH-200.15 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan**

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme SH-200 de la Ville de Shawinigan dans le but :

- d'exiger un permis de construire pour l'aménagement d'un logement d'appoint dans un bâtiment accessoire ou la construction d'un bâtiment accessoire destiné à être occupé en tout ou en partie par un logement d'appoint;
- d'exiger des plans d'architecture signés et scellés par un architecte, un technologue professionnel ou tout autre professionnel accrédité en vertu du Code des professions du Québec dans le domaine visé par les travaux, ou, lorsque les obligations stipulées à l'article 22.1 sont rencontrées, des plans signés par un dessinateur en bâtiment pour l'aménagement d'un logement d'appoint dans un bâtiment accessoire ou la construction d'un bâtiment accessoire destiné à être aménagé en tout ou en partie aux fins d'un logement d'appoint.

#### **Projet de règlement SH-550.87 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.**

Le règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan afin d'autoriser plus largement les logements d'appoint et d'actualiser l'encadrement de ces logements.

#### **Projet de règlement SH-550.89 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.**

Le règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan afin :

- d'autoriser une microbrasserie sur un lot situé dans la zone C-1342, avenue Saint-Marc;
- d'apporter des corrections à la grille des spécifications applicable à la zone C-1342;
- d'autoriser un établissement de services d'impression (imprimerie) sur un lot situé dans la zone I-2541, boulevard des Hêtres ;
- d'agrandir la zone C-2536 à même une partie de la zone I-2541, boulevard des Hêtres.

Ces projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

**18 juin 2024 à 16 heures,**  
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera les projets et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les projets de règlements SH-200.15, SH-550.87 et SH-550.89 peuvent être consultés au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 7 juin 2024

Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint